

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC472

présenté par

M. Berta, rapporteur, Mme Hérin, rapporteure M. Raphan, rapporteur et Mme Gomez-Bassac, rapporteure

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 234 par la phrase suivante :

« Des indicateurs de suivi de ces dispositifs seront définis. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'action publique n'est efficace que si ses performances sont mesurées. Seuls des indicateurs peuvent servir d'outils solides de pilotage des décideurs publics.